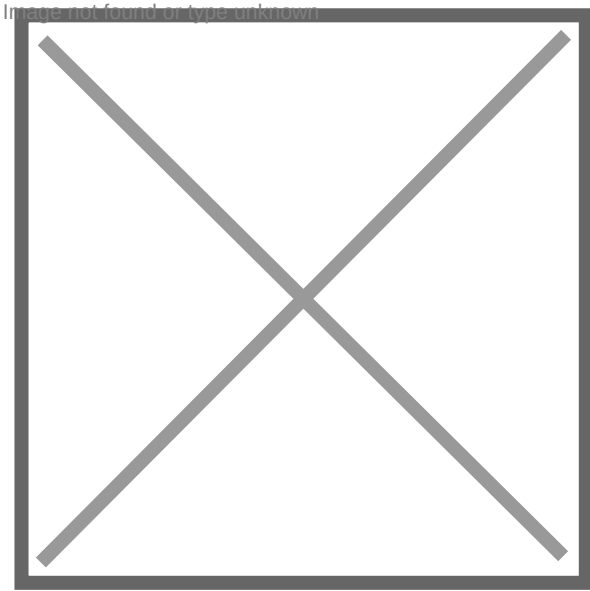




Ma soeur et son epoux le droit de la garde des enfants

Par **KAMAL1981ZZZ**, le **24/05/2010 à 12:34**

Bonjour,rn rn Je suis un marocain,j'ai une soeur marier avec un algérien a paris ils ont 4 enfant (10ans,8ans,5ans,2ans).rn elle a actuellement une dépression.j'ai rendu compte que son mari essaye d'amener les enfants en algérie d'une façon définitive sachant que les quatre enfants ont la nationalité française.rnrnma question est la suivante:rnrnJuridiquement,est ce que j'ai le droit d'empêcher le mari de ma soeur d'amener les enfants en algérie??

Par **julius**, le **24/05/2010 à 12:42**

Bonjour,rnrnvous , non , mais sa femme (votre soeur) peut le faire.rnIl suffit de contacter rapidement un JAF .

Par **KAMAL1981ZZZ**, le **24/05/2010 à 12:54**

Merci Monsieur pour votre réponsern mais le problème c'est que ma soeur et dans un état psychique qui ne la permis pas de réagir et j'ai peur que son mari amène les enfants a son pays.

Par **julius**, le **24/05/2010 à 17:28**

Vous devrez dans ce cas faire reconnaître l'état de fragilité de votre soeur , mais de là à supplanté son mari , si elle n'est pas en capacité , c'est autre chose